



**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU NORD
PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE APPROUVE LIEVRE BRUN
SAISON 2019/2020**

N° adhérent:

(Cadre réservé à la FDC 59)

Société de chasse ou chasse privée de :

Numéro de téléphone :

Nom Prénom :

Adresse mail :

Adresse :

Cp Ville :

Définition de votre territoire de chasse (superficie en hectares par commune) :

Territoire d'un seul tenant sur une ou plusieurs communes ou ensemble de parcelles éparses sur une ou plusieurs communes. Tout ensemble de parcelles éparses sur une ou plusieurs communes dont la somme globale est inférieure à 100 hectares ne pourra constituer qu'un seul territoire.

Pour les territoires de l'UGL 1, ne pas tenir compte du cadre attribution.

Si votre territoire a fait l'objet de modifications depuis la dernière saison, modifiez le tableau ci-dessous et joindre un plan au 1/25000 de votre (vos) territoire(s) modifié(s).

Pour toute nouvelle demande, remplir le tableau ci-dessous et joindre à votre demande un plan au 1/25000 de votre (vos) territoire (s).

<u>N° UG</u>	<u>Communes</u>	<u>N° Territoire</u>	<u>Bois et forêt</u>	<u>Plaine</u>	<u>Autres</u>	<u>Surface</u>	<u>Attribution 2018/2019</u>	<u>Réalisation 2018/2019</u>	<u>Demande 2019/2020</u>

A retourner impérativement avant le **15 Mai 2019** accompagné du contrat d'adhésion territorial et du règlement à l'ordre de la FDC59.

Fait à

Le

Signature obligatoire :



Les demandes arrivées entre le 15 mai et le 30 août seront considérées comme « tardives ».

Dans ce cas, elles seront traitées par la commission de révision ce qui implique la délivrance de bracelets ou cartes de modulation dans la semaine qui suit l'ouverture générale.

Toute demande effectuée après le 1^{er} septembre (cachet de la poste faisant foi) ne sera pas recevable et ne pourra être traitée par la Fédération.

La FDC ne peut être tenue responsable des déclarations effectuées sur ce document. Néanmoins, en cas de fraude avérée, elle pourra saisir les juridictions compétentes.